

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	: EVADE
Forme du produit	: Mélange
Type (Nufarm)	: Third Party
Pays (Nufarm)	: France
Code CA	: 3P2311
Code Oracle	: OR2311
Codes article	: 100002116;100006840;100006879; 110005206
UFI	: 4A33-F0V7-2002-C234

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Herbicide

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

Nufarm S.A.S.
28 Boulevard Zéphirin Camélinat
92230 Gennevilliers - France
T +33140855050 - F +33147922545
FDS@nufarm.com

Fabricant

CORTEVA AGRISCIENCE France S.A.S.
1, bis avenue du 8 mai 1945 Immeuble Equinoxe II
Immeuble le campus (Batiment A)
78280 GUYANCOURT - France

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Organisme Français INRS : +33 1 45 42 59 59; Nufarm S.A.S. : +33 1 40 85 51 15

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1	H400
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1	H410
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

EVADE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Mentions de danger (CLP)	: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des vêtements de protection. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation nationale.
Phrases EUH	: EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

Composant

Triclopyr, triéthylammonium salt (57213-69-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
---	---

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene	(N° CE) 918-811-1 (N° REACH) 01-2119463583-34	< 10	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Alcohols, C12-14, ethoxylated	(N° CAS) 68439-50-9 (N° CE) 500-213-3 (N° REACH) 01-2119487984-16	< 10	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400
Triclopyr, triéthylammonium salt	(N° CAS) 57213-69-1 (N° CE) 260-625-1	8.2	Flam. Liq. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Sulfuric acid, mono-C10-16-alkyl esters, sodium salts	(N° CAS) 68585-47-7 (N° CE) 271-557-7	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2	< 5	Non classé

EVADE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Fluroxypyr-meptyl	(N° CAS) 81406-37-3 (N° CE) 279-752-9 (N° Index) 607-272-00-5	2.9	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
-------------------	---	-----	--

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Déplacez la victime à l'air libre. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas de doute ou si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistante.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Dioxyde de carbone. Fluorure d'Hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone.
- Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant. Ne pas respirer les gaz/fumées.
- Autres informations : Limiter le déversement des fluides d'extinction (produit pouvant présenter un danger pour l'environnement).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Baliser la zone de déversement et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Porter un équipement de protection individuel.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

EVADE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Toxique pour les organismes aquatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver hors de portée des enfants. Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Voir la section 8.2.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Triclopyr, triéthylammonium salt (57213-69-1)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Notes	TWA 2 mg/m ³ (DOW IHG) (SKIN,DSEN,BEI)

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	(2-Methoxymethylethoxy)-propanol
IOEL TWA	308 mg/m ³
IOEL TWA [ppm]	50 ppm
Notes	Possibility of significant uptake through the skin; TWA (DOW IHG) = 10 ppm (SKIN) ; STEL (DOW IHG) = 30 ppm (SKIN) ; Biological limit value (DOW) = 100 mg/g
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol
VME (OEL TWA)	308 mg/m ³ (restrictive limit)

EVADE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)

VME (OEL TWA) [ppm]	50 ppm (restrictive limit)
Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
Catégorie chimique	Risk of cutaneous absorption
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

Fluroxypyr-meptyl (81406-37-3)

UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Notes	TWA 10 mg/m3 (DOW IHG)
-------	------------------------

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Les équipements de protection individuelle cités ci-dessous sont préconisés dans le cadre de l'application du produit.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Type	Norme
Bottes, Application avec lance sur cultures basses (<50 cm), Pulvérisateur à dos	EN 13832-3

EVADE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Protection des mains:					
Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables, Chargement, Opérations de mélange, Travail de nettoyage, Pulvérisateur à dos	Caoutchouc nitrile (NBR)				EN 374-3
Gants jetables, Application avec pulvérisateur porté à rampe, pneumatique ou atomiseur, pulvérisation vers le bas	Caoutchouc nitrile (NBR)				EN 374-2

Autres protecteurs de la peau		
Vêtements de protection - sélection du matériau:		
Condition	Matériau	Norme
Application avec pulvérisateur porté à rampe, pneumatique ou atomiseur, pulvérisation vers le bas, Tracteur avec cabine, Tracteur sans cabine, Opérations de mélange, Chargement, Travail de nettoyage	EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO27065	ISO 27065
Opérations de mélange, Travail de nettoyage, Chargement	EPI partiel (tablier ou blouse à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée	EN 14605+A1
Application avec lance sur cultures basses (<50 cm), Chargement, Opérations de mélange, Travail de nettoyage, Pulvérisateur à dos	Catégorie III, Type 5, Type 6	

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: rouge. brun.
Odeur	: Aminé(e).
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.

EVADE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: 79 °C Méthode de test UE A.9
Température d'auto-inflammation	: < 400 °C Méthode de test UE A.15
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 9.1
pH solution concentration	: 1 %
Viscosité, cinématique	: 13.2 mm ² /s @ 40°C
Viscosité, dynamique	: 13.4 mPa·s @ 40°C
Solubilité	: Une émulsion se forme.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 1.017 g/cm ³ @ 20°C
Densité relative	: 1.01 @ 20°C / 4°C
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Densité apparente : 1.017 g/cm³ @ 20°C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun connu.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées. Risque de décomposition.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

EVADE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (CL50 non disponible)

EVADE

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg

Hydrocarbures, C10, aromatics, <1% naphthalene

CL50 Inhalation - Rat	> 4.688 mg/l/4h (résultats obtenus sur un produit similaire)
-----------------------	--

Triclopyr, triéthylammonium salt (57213-69-1)

CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 2.6 mg/l/4h Pas de mortalité à cette concentration
--	--

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)

LC50, Inhalation, rat	3,35 mg/l (7 heures, Vapeurs)
-----------------------	-------------------------------

Fluroxypyr-meptyl (81406-37-3)

CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 1.16 mg/l/4h Pas de mortalité à cette concentration
--	---

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Légèrement irritant mais classification non pertinente pH: 9.1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Légèrement irritant mais classification non pertinente pH: 9.1
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Sensibilisation de la peau. souris
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents. Pour le ou les composants mineurs: Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Hydrocarbures, C10, aromatics, <1% naphthalene

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
---	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs. Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Reins
--	---

EVADE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Triclopyr, triéthylammonium salt (57213-69-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
--	--

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

EVADE

Viscosité, cinématique	13.2 mm ² /s @ 40°C
------------------------	--------------------------------

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

11.2.2 Autres informations

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EVADE

CL50 96 h poisson	13.2 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 48 h crustacé	4.91 mg/l Daphnia magna (Puce d'eau)
CEr50 algues	0.806 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata (green algae); 72h
NOEC (chronique)	0.469 mg/l Myriophyllum spicatum; 14j
LD50, Oiseaux	> 2000 mg/Kg
LD50, Colinus virginianus (Colin de virginie), orale	> 2250 mg/Kg
LD50, Apis mellifera (abeille), orale	> 208.8 µg/abeille (48 heures)
LD50, Apis mellifera (abeille), Contact	> 200 µg/abeille (48 heures)
LC50, Eisenia fetida (Ver de terre)	1444 mg/Kg (14 jours)

Autres informations écotoxicologiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C10, aromatics, <1% naphthalene

Biodégradation	> 20 %
----------------	--------

Alcools, C12-14, ethoxylated

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	95 % exposition 28 j

EVADE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Sulfuric acid, mono-C10-16-alkyl esters, sodium salts

Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 80 %

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol

Biodégradation	75 % (méthode OCDE 301F; 28 j)
----------------	--------------------------------

Fluroxypyr-meptyl

Persistence et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	32 % (méthode OCDE 301D; 28 j)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	> 3000
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	5 – 7
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel élevé (Pour un ou des produits semblables).

Alcohols, C12-14, ethoxylated

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	12.7 - 237
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4.22 – 7

Triclopyr, triéthylammonium salt

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).
---	--

Sulfuric acid, mono-C10-16-alkyl esters, sodium salts

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1.88
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

Fluroxypyr-meptyl

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	26 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

EVADE

Tension superficielle	28 mN/m Méthode de test UE A.5; @ 25°C
-----------------------	--

Alcohols, C12-14, ethoxylated (68439-50-9)

Mobilité dans le sol	Potentiel faible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	464,2 < Koc < 7064

Triclopyr, triéthylammonium salt (57213-69-1)

Mobilité dans le sol	Pour un ou des ingrédients actifs similaires; Potentiel très élevé
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	0 < Koc < 50

EVADE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)

Mobilité dans le sol	Potentiel élevé
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	0 < Koc < 50; Koc = 0,28 (estimation)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

EVADE

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant

Triclopyr, triéthylammonium salt (57213-69-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
---	---

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Doit subir un traitement spécial pour satisfaire aux règlements locaux.
Indications complémentaires : Consulter un expert en élimination ou en traitement de déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
UN 3082	UN 3082	UN 3082	UN 3082	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr, triéthylammonium salt (57213-69-1) - Fluroxypr-meptyl (81406-37-3))	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr, triéthylammonium salt (57213-69-1) - Fluroxypr-meptyl (81406-37-3))	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Triclopyr, triéthylammonium salt (57213-69-1) - Fluroxypr-meptyl (81406-37-3))	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr, triéthylammonium salt (57213-69-1) - Fluroxypr-meptyl (81406-37-3))	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr, triéthylammonium salt (57213-69-1) - Fluroxypr-meptyl (81406-37-3))

EVADE






Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Description document de transport

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr, triethylammonium salt (57213-69-1) - Fluroxypr-meptyl (81406-37-3)), 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr, triethylammonium salt (57213-69-1) - Fluroxypr-meptyl (81406-37-3)), 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Triclopyr, triethylammonium salt (57213-69-1) - Fluroxypr-meptyl (81406-37-3)), 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr, triethylammonium salt (57213-69-1) - Fluroxypr-meptyl (81406-37-3)), 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr, triethylammonium salt (57213-69-1) - Fluroxypr-meptyl (81406-37-3)), 9, III
--	--	---	--	--

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9	9	9	9	9
				

14.4. Groupe d'emballage

III	III	III	III	III
-----	-----	-----	-----	-----

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
--------------------------------------	--	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: M6
Dispositions spéciales (ADR)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADR)	: 5I
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP1
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	: LGBV
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV13
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 90
Panneaux oranges	:



Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 274, 335, 969
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01

EVADE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP2, TP29
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-F
Catégorie de chargement (IMDG)	: A

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 450L
Dispositions spéciales (IATA)	: A97, A158, A197
Code ERG (IATA)	: 9L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: M6
Dispositions spéciales (ADN)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: M6
Dispositions spéciales (RID)	: 274, 335, 375, 601
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBV
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et maintenance (RID)	: CW13, CW31
Colis express (RID)	: CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	: 90

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

EVADE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

15.1.2. Directives nationales

France			
No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4510.text	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.		

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
1.1	UFI	Ajouté	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

EVADE

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

NUFARM SDS TEMPLATE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.